

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV OPPORTUNITY arrêtés au 31 Décembre 2018 faisant apparaître un total bilan de 785 116,819 Dinars et un actif net de 761 452,399 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV OPPORTUNITY telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV OPPORTUNITY pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Au 31 décembre 2018, le capital de la SICAV OPPORTUNITY est inférieur à 1 million de dinars et ce depuis le 29 Octobre 2018. Conformément à l'article 3 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, dans le cas où cette situation dépasse les 90 jours, le conseil d'administration doit procéder à la dissolution de la SICAV.

Tunis, le 29 janvier 2019
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

SICAV OPPORTUNITY

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2018	31/12/2017
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	531 680,899	563 521,581
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		463 222,051	376 674,047
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		31 191,414	185 110,954
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		37 267,434	1 736,580
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	238 055,923	146 528,699
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		234 592,365	146 274,771
AC2-B	DISPONIBILITES		3 463,558	253,928
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	15 379,997	17 532,787
TOTAL ACTIF			785 116,819	727 583,067
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	1 364,562	620,282
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	22 299,858	11 949,914
TOTAL PASSIF			23 664,420	12 570,196
ACTIF NET			761 452,399	715 012,871
CP1	CAPITAL	CP1	771 264,034	708 986,410
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	-9 811,635	6 026,461
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-10 135,653	5 772,307
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		324,018	254,154
ACTIF NET			761 452,399	715 012,871
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			785 116,819	727 583,067

SICAV OPPORTUNITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/10/2018	01/01/2018	01/10/2017	01/01/2017
			au	au	au	au
			31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2017
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	368,000	19 465,012	2 325,786	20 668,915
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		0,000	16 466,485	0,000	10 703,630
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		368,000	2 998,527	2 325,786	9 965,285
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 574,256	6 190,768	2 365,007	6 500,086
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 574,256	6 190,768	2 365,007	6 500,086
REVENUS DES PLACEMENTS			1 942,256	25 655,780	4 690,793	27 169,001
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-4 068,226	-16 920,020	-2 164,646	-7 527,203
REVENU NET DES PLACEMENTS			-2 125,970	8 735,760	2 526,147	19 641,798
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-4 763,118	-18 871,413	-3 534,144	-13 869,491
RESULTAT D'EXPLOITATION			-6 889,088	-10 135,653	-1 007,997	5 772,307
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-160,689	324,018	-3 067,244	254,154
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			-7 049,777	-9 811,635	-4 075,241	6 026,461
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		160,689	-324,018	3 067,244	-254,154
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-16 406,934	-10 656,006	8 622,858	19 553,536
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-3 798,935	49 014,281	16 654,216	21 908,777
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-849,957	-2 781,733	-1 196,721	-2 068,963
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-27 944,914	25 440,889	23 072,356	45 165,657

SICAV OPPORTUNITY

	Période du	Période du	Période du	Période du
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET	01/10/2018	01/01/2018	01/10/2017	01/01/2017
	au	au	au	au
	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2017
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-27 944,914	25 440,889	23 072,356	45 165,657
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 889,088	-10 135,653	-1 007,997	5 772,307
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-16 406,934	-10 656,006	8 622,858	19 553,536
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-3 798,935	49 014,281	16 654,216	21 908,777
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-849,957	-2 781,733	-1 196,721	-2 068,963
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	0,000	0,000	0,000
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	24 877,920	20 998,639	-314 753,420	-50 767,936
SOUSCRIPTIONS	313 164,400	1 148 973,699	34 188,630	1 164 380,733
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	262 700,000	936 000,000	30 000,000	1 046 000,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	45 901,218	193 821,534	3 363,391	95 602,224
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	6 824,083	24 314,205	484,609	16 896,698
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (S)	-2 260,902	-5 162,041	340,630	5 881,811
RACHATS	-288 286,480	-1 127 975,060	-348 942,050	-1 215 148,669
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-241 500,000	-915 400,000	-305 000,000	-1 091 200,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-42 613,316	-194 282,035	-35 607,318	-100 694,170
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (R)	-6 273,377	-23 779,084	-4 926,858	-17 626,842
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE (R)	2 100,213	5 486,059	-3 407,874	-5 627,657
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 066,994	46 439,528	-291 681,064	-5 602,279
AN4 ACTIF NET				
AN4-A DEBUT DE PERIODE	764 519,393	715 012,871	1 006 693,935	720 615,150
AN4-B FIN DE PERIODE	761 452,399	761 452,399	715 012,871	715 012,871
AN5 NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A DEBUT DE PERIODE	6 129	6 135	8 885	6 587
AN5-B FIN DE PERIODE	6 341	6 341	6 135	6 135
VALEUR LIQUIDATIVE				
A- DEBUT DE PERIODE	124,738	116,546	113,302	109,399
B- FIN DE PERIODE	120,083	120,083	116,546	116,546
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-14,81%	3,03%	11,36%	6,53%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.10.2018 AU 31.12.2018

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31.12.2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Évaluation des placements en Actions et Valeurs Assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31.12.2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31.12.2018

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2.3 Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

2.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2018	% de L'ACTIF NET
AC1-A Actions et droits rattachés		433,901.716	463,222.051	60.83
ADWYA	2,550	14,076.578	12,145.650	1.60
ARTES	850	5,587.720	5,304.000	0.70
ATTIJARI BANK	1,290	49,282.588	55,208.130	7.25
BH	840	15,782.230	10,696.560	1.40
CITY CARS	510	6,120.246	5,789.520	0.76
DELICE HOLDING	1,655	28,577.404	23,654.915	3.11
ENNAKL	500	5,513.651	6,075.000	0.80
EURO-CYCLES	700	17,288.931	13,055.700	1.71
I.C.F	70	10,250.500	12,387.060	1.63
MAG GEN	300	10,309.209	11,550.000	1.52
MONOPRIX	1,552	18,065.430	11,877.456	1.56
ONE TECH HOLDING	1,980	28,729.269	31,660.200	4.16
PGH	2,620	26,943.632	32,514.200	4.27
S.A.H TUNISIE	2,700	32,870.929	30,834.000	4.05
S.A.M	484	1,673.800	2,006.180	0.26
SFBT	1,850	30,895.287	43,586.000	5.72
SOTRAPIL	1,340	17,877.594	22,483.860	2.95
SOTUVER	4,470	28,155.040	39,367.290	5.17
TELNET HOLDING	1,800	17,575.615	17,298.000	2.27
TPR	8,500	33,643.962	40,672.500	5.34
UIB	990	23,680.679	23,420.430	3.08
UNIMED	1,400	11,001.422	11,635.400	1.53
AC1-B Emprunts d'État		29,830.300	31,191.414	4.09
BTA 5.50% 02/2020	7	6,754.300	7,026.859	0.92
BTA 6% AVRIL 2024	24	23,076.000	23,915.540	3.14
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (1)			249.015	0.03
AC1-C Autres valeurs (Titres OPCVM)		36,813.561	37,267.434	4.89
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	306	36,813.561	37,267.434	4.89
Total portefeuille titres		500,545.577	531,680.899	69.82

(1) Ce montant s'élevant au 31.12.2018 à 249.015 DT correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés aux 31.12.2018 et annuels arrêtés au 31.12.2017.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **368.000 dinars** du 01.10.2018 au 31.12.2018, contre **2,325.786 dinars** du 01.10.2017 au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Revenus des actions	0.000	16,466.485	0.000	10,703.630
Revenus des emprunts d'État	368.000	2,998.527	2,325.786	9,965.285
Total	368.000	19,465.012	2,325.786	20,668.915

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **234,592.365 dinars**, représentant les placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% Actif net
BTC 52S-12/03/2019	6%	238	231,944.664	234,592.365	30.81
Total	6%	238	231,944.664	234,592.365	30.81

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **3,463.558 dinars** et représente les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2018 au 31.12.2018, à **1,574.256 dinars**, contre **2,365.007 dinars** du 01.10.2017 au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018	Du 01. 10.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Revenus des Bons du Trésor	1,574.256	6,190.768	2,365.007	6,500.086
Total	1,574.256	6,190.768	2,365.007	6,500.086

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements du 01.10.2018 au 31.12.2018 s'élèvent, à **4,068.226 dinars**, contre **2,164.646 dinars** du 01.10.2017 au 31.12.2017, et se détaillant ainsi :

Charges de gestion des placements	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Rémunération du gestionnaire	3,842.210	15,979.996	1,515.248	5,269.018
Rémunération du dépositaire	226.016	940.024	216.469	752.727
Rémunération des distributeurs	0.000	0.000	432.929	1,505.458
Total	4,068.226	16,920.020	2,164.646	7,527.203

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2018 au 31.12.2018 à **4,763.118 dinars**, contre **3,534.144 dinars** du 01.10.2017 au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Autres Charges d'Exploitation	Du 01.10.2018 au 31.12.2018	Du 01.01.2018 au 31.12.2018	Du 01.10.2017 au 31.12.2017	Du 01.01.2017 au 31.12.2017
Redevance CMF	189.906	789.847	216.454	752.673
Impôts et Taxes	4.768	55.817	11.727	62.571
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	0.000	0.000	331.696	1,000.000
Rémunération CAC	1,270.336	5,039.920	1,270.336	5,039.920
Jetons de présence	1,512.296	5,999.870	1,512.296	5,999.870
Charges Diverses	1,785.812	6,985.959	191.635	1,014.457
Total	4,763.118	18,871.413	3,534.144	13,869.491

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent 31.12.2018 à **15,379.997 dinars** et se détaillant comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2018	31.12.2017
R/S sur les achats de Bons du Trésor assimilables	0.001	9.764
Sommes à l'encaissement sur vente de titres	15,379.996	17,523.023
Total	15,379.997	17,532.787

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à **23,664.420 Dinars** contre **12,570.196 Dinars** au 31.12.2017 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	31.12.2018	31.12.2017
PA1	Opérateurs créditeurs	1,364.562	620.282
PA2	Autres créditeurs divers	22,299.858	11,949.914
Total		23,664.420	12,570.196

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2018 à **1,364.562 dinars** contre **620.282 dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Opérateurs créditeurs	31.12.2018	31.12.2017
Gestionnaire	1,288.751	434.197
Dépositaire	75.811	62.029
Distributeurs	0.000	124.056
Total	1,364.562	620.282

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2018 à **22,299.858 dinars** contre **11,949.914 dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	31.12.2018	31.12.2017
État, impôts et taxes	199.433	106.442
Redevance CMF	63.697	62.023
Jetons de présence	5,999.579	5,999.709
Rémunération CAC	4,865.181	4,865.861
Autres Créditeurs divers	6,352.295	915.879
Sommes à régler sur achat titres	4,819.673	0.000
Total	22,299.858	11,949.914

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au **31.12.2018** se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2018 (en nominal)

- Montant : 613,500.000 Dinars
- Nombre de titres : 6.135
- Nombre d'actionnaires : 13

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 936,000.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 9.360

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 915,400.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 9.154

Capital au 31.12.2018 : 771,264.034 dinars

- Montant en nominal : 634,100.000 dinars
- Sommes non Capitalisables (1) : **120,692.198** dinars
- Sommes capitalisées (2) : **16,471.836**dinars
- Nombres de titres : 6.341
- Nombre d'actionnaires : 15

(1) Les sommes non capitalisables s'élèvent à **120,692.198 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillent comme suit :

Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	85,576.157
1- Résultat non capitalisables de la période	35,576.542
□ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-10,656.006
□ +/- values réalisées sur cession de titres	49,014.281
□ Frais de négociation de titres	-2,781.733
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-460.501
□ Aux émissions	193,821.534
□ Aux rachats	-194,282.035
Total des sommes non capitalisables	120,692.198

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31.12.2018 à **16,471.836 Dinars**, se détaillant comme suit :

	31/12/2018
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	9,910.253
1- Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	6,026.461
2- Régularisation des sommes capitalisées de l'Exercice clos	535.122
<input type="checkbox"/> Aux émissions	24,314.205
<input type="checkbox"/> Aux rachats	-23,779.084
Total des sommes capitalisées	16,471.836

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2017 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 12/04/2018 statuant sur les états financiers de l'exercice 2017 :

Résultat d'exploitation - Exercice 2017	5,772.307
Régularisation du résultat capitalisable	254.154
Sommes capitalisées – Exercice 2017	6,026.461

CP2- Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY ; Le solde de ce poste au 31.12.2018 se détaille ainsi :

Rubrique	Montant au 31/12/2018
Résultat capitalisable de la période	-10,135.653
Régularisation du résultat capitalisable de la période	324.018
Sommes capitalisables	-9,811.635

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
• Revenus des placements	4.046	4.429
• Charges de gestion des placements	-2.668	-1.227
• Revenus net des placements	1.378	3.202
• Autres charges d'exploitation	-2.976	-2.261
• Résultat d'exploitation	-1.598	0.941
• Régularisation du résultat d'exploitation	0.051	0.041
Sommes capitalisables de la période	-1.547	0.982

• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.051	-0.041
• Variation des +/- values potentielles/titres	-1.680	3.187
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	7.730	3.571
• Frais de négociation de titres	-0.439	-0.337
Résultat net de la période	4.012	7.362

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubriques	31.12.2018	31.12.2017
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2.142%	1.000%
Autres charges d'exploitation / Actif net moyen	2.389%	1.843%
Résultat capitalisable de la période / Actif net moyen	-1.283%	0.767%
Actif net moyen	789,817.643	752,655.608

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,7 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu. Etant précisé que les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,70% TTC à 1,70% HT** de l'actif net l'an.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la SICAV OPPORTUNITY, qui s'est réuni en date du 5 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV OPPORTUNITY.

La commission de distribution payée par SICAV OPPORTUNITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT. Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV OPPORTUNITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 18/05/2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.